

A VOS COTES LORSQUE VOUS EN AUREZ LE PLUS BESOIN...

ADRASEC, derrière un sigle, des bénévoles!

Issus de vastes horizons socio-professionnels, nous sommes, pour la plupart **Radioamateurs**, attirés par le domaine des **radiocommunications**, de la **sécurité civile** ou de **l'aéronautique**. **Bénévoles**, nous sommes **volontaires** pour mettre nos **compétences** au service d'une noble cause qu'est la **protection** et la **sauvegarde de population**.

Qu'est-ce qu'une ADRASEC?

C'est l'Association Départementale des Radioamateurs au Service de la Sécurité Civile. Régie par les dispositions de la loi de 1901, elle est à **but non lucratif**. Affiliée à la **FNRASEC (Fédération Nationale)**, elle dispose d'un **agrément de Sécurité civile**, délivré par la **DGSCGC du Ministère de l'Intérieur**.

Comment cela fonctionne?

Les prérogatives opérationnelles des ADRASEC sont définies au travers de **conventions nationales** entre la **FNRASEC** et la **DGAC-DNA du Ministère des transports** ou encore la **DGSCGC du Ministère de l'Intérieur**. Au plan départemental, ces **conventions opérationnelles** sont **déclinées** avec la **Préfecture d'emploi**. En fonction du paysage relationnel local, les ADRASEC disposent de **conventions spécifiques** avec de **nombreux acteurs des secours** (**SDIS, SAMU, ErDF, Conseil Général, DIR, Spéleo Secours Français, Mairies...**). Calquées sur la structure nationale de Sécurité Civile, les ADRASEC sont regroupées en 7 zones de Défense. Elles sont implantées et disposent de stations radio aux sein des différents échelons de cette organisation [**P.C.C (Communal), C.O.D (Préfectoral), C.O.Z (Zonal), C.O.G.I.C (National)**].

Quelles sont leurs missions?

A la demande des Centres de Coordination et de Sauvetages de l'Armée de l'Air et sous la direction opérationnelle des Préfectures, elles **participent aux opérations de recherches radioélectriques terrestres d'aéronefs en détresse** assurées, au titre de l'organisation internationale **Search and Rescue (SAR)**. Outre ces missions et dans le cadre de l'**Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)**, elles interviennent à la demande du **Directeur des Opérations de Secours (Préfet ou Maire dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde)**, pour **mettre en œuvre et exploiter des réseaux radioélectriques supplétifs ou complémentaires dédiés aux services officiels**.



Vos compétences aéronautiques nous intéressent Rejoignez nous!



Siège social: Préfecture des Ardennes—SIDPC [F8KIC]
BP60002—1. Place de la Préfecture
08000 CHARLEVILLE—MEZIERES
adrasec08.cod@fnrasec.org

Correspondance:
M. METRAT 7, rue J.B Clément F-08300 RETHEL
adrasec08@fnrasec.org

CONTACT :

03 24 38 50 20 (Tel./Fax PCD RETHEL)

www.adrasec08.fnrasec.org

06 12 40 39 66 (Veille d'urgence H24)

Ecoute régulière 121.5MHz et 143.9875Mhz (FFVL)



Rejoignez nous sur Facebook



Suivez-nous sur [twitter](#)

<http://www.cospas-sarsat.org>



A la Recherche des avions perdus...

Pilotes, vous êtes passionnés par l'aéronautique, nous le sommes par les radiocommunications.

Pour VOTRE SECURITE et par IDEAL DE SERVICE, nous avons choisi de concourir aux missions Search and Rescue, en localisant les balises de détresse.



Recherches radioélectriques terrestres d'aéronefs en détresse



DSNA

En savoir plus sur votre balise de détresse...

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) recommande à compter de juillet 2008, que tout aéronef sous la juridiction de la Convention de l'OACI emporte une radiobalise (ELT) fonctionnant sur la fréquence 406 MHz pour assurer la compatibilité avec le Système COSPAS-SARSAT

121.5 ou 406MHz?



Depuis le 01/2009 : les satellites de la flotte internationale COSPAS-SARSAT ont cessé la réception des signaux analogiques 121,5 - 243MHz, émis par les balises de détresse.

Désormais seul le signal « Uplink » 406MHz est traité.

406MHz pourquoi? Quels avantages en terme de localisation?

La technologie 121.5MHz ne permettait qu'une précision réduite dans la localisation de l'épave (au mieux 30Km²), contre 6Km² avec le 406MHz, pouvant atteindre une précision de 60m, lorsque que les données GPS sont transmises (pour les balises équipées). Auparavant, le signal modulé ne transmettait aucune donnée relative à l'identification de l'appareil. Ainsi les déclenchements, dont nombreux étaient intempestifs, donnaient lieu à une levée de doutes, visant à associer le signal de détresse reçu, avec un vol qui serait en difficulté. Ceci pouvait entraîner l'engagement inutile des équipes de secours ou à l'inverse, le traitement tardif d'une détresse réelle.

Pourquoi les balises émettent toujours sur 121.5MHz ?

Il faut en fait distinguer deux fonctions :

- *la transmissions de l'alerte au profit de satellites (localisation la plus précise possible du sinistre)
- *le radioralliement , au profit des équipes de secours (approche finale).

Ainsi la fréquence internationale 121.5Mhz, est maintenue pour les appels de détresse phonie, les communications d'urgence ou de secours et le radioralliement. Elle reste veillée par les avions en vol, les centres de contrôle et stations aéronautiques terrestres et les personnels des ADRASEC. Quant-aux appareils de survie tels que les systèmes "homme à la mer" (man overboard systems) et les émetteurs de radioralliement (homing transmitters) qui transmettent sur les fréquences 121,5 et/ou 243Mhz, ils ne sont pas affectés par cette évolution de la détection satellite.



Qui se cache derrière le terme Search and Rescue???

L'organisation SAR consiste à assurer la recherche et le sauvetage des occupants d'aéronefs ou de navires en détresse, sur terre (SATER) ou sur mer (SAMAR) ; elle est régie par le décret n° 84-26 du 11 janvier 1984 et l'instruction d'application du 23 février 1987. Son organisation incombe à la DGAC-DNA/7 et la responsabilité de l'exécution opérationnelle a été confiée à l'Armée de l'Air.

Qui sont les acteurs français de cette organisation d'intérêt général:

COSPAS-SARSAT (Search And Rescue Satellite Aided Tracking) : C'est le Maillage Satellitaire de détection et l'infrastructure terrestre de calcul des émissions provenant des Balises de Détresse homologuées 406MHz et se trouvant sur terre, mer ou dans les airs. Il fournit des alertes et des informations aux services de recherches et de sauvetages. Les FMCC ou MCC (Centre de Contrôle de Missions) reçoivent les renseignements et fournissent l'alerte aux RCC. Pour la zone « Central DDR » (France, Italie, Ukraine, Turquie (+ Europe de l'EST)), il se trouve au CNES de TOULOUSE (31). Ce système comprend : 5 Satellites LEOSAR polaires. 4 Sat. GEOSAR géostationnaires. 46 stations MCC « réception terre ».



Les CCS [ou RCC] (Centres de Coordination et de Sauvetages): Ce sont les Centres militaires chargés dans leur zone de compétences, d'alerter, d'organiser et de coordonner les recherches aériennes. Ils déterminent la zone probable de l'accident par le recoupement des renseignements terrestres ou aéronautiques et participent aux opérations de sauvetage aérien. La Champagne-Ardenne dépend du CCS de DRACHENBRONNI(67) - BA901.

Les moyens aériens: Les aéronefs engagés dans le cadre des missions SAR agissent à la demande et sous les ordres du CCS. Ils sont issus des flottes de l'armée de l'air ou de l'aviation légère de l'armée de terre (moyens dits spécialisés). Suivant leur disponibilité opérationnelle, les appareils de la sécurité civile, de la gendarmerie, de la marine, des affaires maritimes et des douanes peuvent également être requis (moyens dits complémentaires). Ils assurent en fonction de leurs équipements, une recherche à vue ou radioélectrique.



Les moyens terrestres: Les services de secours engagés dans le cadre du plan SATER, agissent à la demande et sous les ordres de la Préfecture à laquelle ils sont rattachés. En fonction de leurs moyens et de leurs prérogatives opérationnelles, ils assurent les missions ordonnées par le Préfet (Directeur des Opérations de Secours) et rendent compte au Centre Opérationnel Départemental (Cellule de crise de la Préfecture).

Les principaux acteurs des recherches sont:

- *La gendarmerie qui, par ses prérogatives de renseignements, contacte les aérodromes, les maires concernés, les proches du pilote... et assure un maillage de la zone dans laquelle des équipes mobiles et pédestres effectuent un ratisage à vue.
- *L'ADRASEC, au travers de son agrément de sécurité civile est quant à elle, la seule dans plus de 90% des départements à disposer de personnels formés et équipés pour effectuer le radioralliement des secours, par le biais de la goniométrie terrestre du signal 121.5 ou 243MHz. Ces bénévoles interviennent en mobile, en pédestre et par le biais d'autorisations permanentes d'embarquement peuvent être aéroportés par les moyens de la sécurité civile, de la gendarmerie ou de l'armée.

L'on peut également citer d'autres acteurs comme: le SDIS (pompiers), l'ONF (office des forêts), l'ONCFS (Chasse et faune sauvage)...

Informations diverses:

TEST BALISES: Le test réalisé dans les cinq premières minutes de chaque heure ne concernait que les balises 121.5 MHz. Attention: Seules les balises 406MHz, munies d'un bouton « test » peuvent faire l'objet d'un essai et ce n'importe quand. De plus des tests trop fréquents, risquent d'altérer l'autonomie de la batterie.

PLB: L'utilisation de balises portatives en aéronautique est autorisée, mais ceci est peu efficace en cas de crash car celles-ci ne sont pas équipées d'un déclenchement automatique par « G-switch ». La survenance d'un évènement inopiné requiert toute l'attention du pilote lors de ses ultimes manœuvres. Or le manque de temps ou d'accessibilité rend la balise inexploitable dans la majorité des situations. Attention également aux balises 406MHz monofréquence avec ou sans GPS! L'absence de signal de radioralliement sur 121.5MHz peut augmenter considérablement le délai de secours.

ULM et VOL LIBRE: Pour votre sécurité nous vous invitons à vous doter d'une balise de détresse portable de type PLB (406/121.5MHz), d'un moyen radio adapté à votre pratique et d'un téléphone portable. Dans la mesure du possible, cantonnez votre vol au secteur géographique, dont vous aurez pris le soin d'en communiquer les limites à vos proches. PENSEZ A LA SECURITE DES SAUVETEURS! Si votre ULM est équipé d'un parachute avec dispositif pyrotechnique d'extraction, veillez BALISER l'emplacement de celui-ci par une signalisation adaptée.



VOUS ETES CONFRONTES A UNE SITUATION DE DETRESSE.

- 1/ Déclenchez manuellement votre balise. (Ceci accroît la rapidité d'acquisition satellite et la distance de réception des stations en veille 121.5).
 - 2/ Affichez le code XPDR 7700.
 - 3/ Si possible transmettez un message phonie de détresse (« MAYDAY » sera le préambule. Vous pouvez utiliser directement la fréquence du service par lequel vous êtes contrôlé).
- > Emportez une trousse de survie contenant: couverture de survie, allume-feu, couteau, bâtons lumineux à casser ou fusées, pansement hémostatique d'urgence, gilet fluorescent et vivres (eau 50cl et barres céréalières).

DECLENCHEMENTS INTEMPESTIFS: A l'issue de votre vol, écoutez quelques instants sur 121.5 afin de vérifier la non-activation de votre balise. Vous constatez l'émission intempestive d'une balise, arrêtez-la immédiatement et informez le CCS ou le BTIV de rattachement, pour mettre un terme aux recherches. Attention à l'autonomie de la batterie (voir notice constructeur).

TEMOIN D'UN ACCIDENT OU SI VOUS RECEVEZ UNE BALISE?

- VOUS AVEZ LE CONTACT: Reportez sans délai les informations obtenues au service de contrôle gérant la zone (Type, immatriculation, position, cap, altitude, nombre de personnes à bord, incident). Tentez de conserver la liaison radio ou le visuel avec l'appareil en difficulté et suivez les instructions.
- VOUS N'AVEZ PAS LE CONTACT OU SI IL S'AGIT D'UN SIGNAL DE BALISE 121.5, reportez l'évènement au service de contrôle par lequel vous êtes géré, en indiquant votre position, votre altitude, votre cap et la nature du signal reçu (contenu, faible, fort, brouillé...)
- VOUS CONCOURREZ AUX RECHERCHES? Vos actions doivent être coordonnées par le CCS, n'agissez que sur ORDRE. Faites précéder votre indicatif de « RESCUE ». L'indicatif des hélicoptères SAR est ROSTAND SAR. Les fréquences de liaison avec le CCS sont 123.100 ou 119.700 (Sup.). Sur ordre, un code XPDR « SAR » peut être affiché (de 7711 à 7727).

